

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN DE MARENNES**

REUNION DE BUREAU

Séance du 19 mai 2010

Nombre de membres en exercice : 07
Nombre de présents : 05
Nombre de votants : 06

Date de la convocation : 10 mai 2010

L'An Deux Mille Dix, le dix-neuf mai à onze heures, les membres du Bureau de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes régulièrement convoqués le dix mai Deux Mille Dix, se sont réunis dans la salle de réunion de la communauté de communes du Bassin de Marennes, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU.

Etaient Présents :

M. ROUSSEAU Jean-Luc	Maire de BOURCEFRANC LE CHAPUS, <i>Président de la C.D.C.</i>
M. VALLET Mickaël	Maire de MARENNES, <i>Vice Président de la CDC en charge du développement économique</i>
Mme BAUDIN Francine	Maire de SAINT SORNIN, <i>Vice Présidente de la CDC en charge des équipements sportifs, du développement intercommunal du sport et des itinéraires cyclables</i>
M. PETIT Jean-Marie	Maire de HIERS BROUAGE, <i>Vice Président de la CDC en charge des actions culturelles et du patrimoine</i>
M. VERNOUX Jacky	Maire de LE GUA, <i>Vice Président de la CDC en charge de l'environnement et du tourisme</i>

Etaient excusés :

M. LAGARDE Jean-François	Maire de NIEULLE SUR SEUDRE, <i>Vice Président de la CDC en charge de l'aménagement de l'espace et de l'habitat.</i>
M. PORTIER Pierre (pouvoir à M. ROUSSEAU)	Maire de SAINT JUST LUZAC, <i>Vice Président de la CDC en charge des actions sociales et de la politique enfance jeunesse</i>

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky VERNOUX

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Joël BARREAU – Directeur CDC
Madame Monique CHARRIER – déléguée titulaire CDC
Monsieur Jean-François DAMAS – responsable développement économique

ooOoo

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour du bureau comporte quatre questions :

1. Associations – Demande de subventions - Année 2010
 - a. les arquebusiers des Isles de Marennes
 - b. le judo club du Bassin de Marennes
 - c. la société nationale d'entraide de la médaille militaire
 - d. l'association « mots en fête » - manifestation « le banquet du livre »

- e. l'association pour la sauvegarde des métiers de l'estran
 - f. le ball trap club Royan Marennes Oléron
 - g. l'école de musique du Bassin de Marennes
- 2. Zone d'Activités Economiques « Les Justices » – Acquisition de parcelles
 - 3. Opération Urbaine Collective – Aide aux entreprises
 - 4. Questions diverses

ooOoo

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Jacky VERNOUX fait acte de candidature.

- LE BUREAU, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
- de désigner Monsieur Jacky VERNOUX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ooOoo

1 – ASSOCIATIONS – SUBVENTIONS – ANNEE 2010

Monsieur le Président présente aux membres du bureau des demandes de subventions d'associations pour l'année 2010. Il s'agit de :

LES ARQUEBUSIERS DES ISLES DE MARENNES. Cette association a pour vocation de faire connaître le tir d'armes anciennes et historiques. Une aide financière est sollicitée à hauteur de 8 900 euros selon la répartition suivante : 4 500 euros pour les frais de déplacement et d'hébergement, 2 500 euros pour la création d'une zone de tir utilisée par les polices municipales à l'échelle départementale et 1 900 euros pour l'aménagement du site de tir.

JUDO CLUB DU BASSIN DE MARENNES. Une subvention, d'un montant de 6 300 euros, est sollicitée pour permettre de poursuivre l'action menée au cours des saisons précédentes (aide au salaire de l'enseignant brevet d'état) tout en renforçant les stages et les déplacements, principaux axes d'orientation des clubs formateurs dont celui de Marennes fait partie.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE. Une aide financière est sollicitée pour permettre la tenue du congrès départemental des médaillés militaires. Cette subvention couvrira la location d'un bus pour se rendre à Bourcefranc Le Chapus afin de visiter certains lieux touristiques de la commune. Le montant sollicité s'élève à 329 euros.

ASSOCIATION « MOTS EN FÊTE ». Entre le 31 mai et le 13 juin, des rencontres seront organisées avec différents auteurs littéraires d'horizon multiples. Puis la deuxième édition du « banquet du livre » aura lieu le 13 juin prochain à Saint Sornin. Cette journée sera le temps de rencontres avec des auteurs, d'exposition des travaux réalisés dans les écoles, de stands occupés par les bibliothèques et les médiathèques du Pays Marennes Oléron. L'association « mots en fête », porteur du projet sollicite une aide financière de 500 euros pour l'organisation de cette manifestation.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES MÉTIERS DE L'ESTRAN. Cette association a pour vocation de défendre et d'aider tous les métiers du littoral qui se pratiquent sur l'estran. L'ouverture de nouveaux gisements est primordiale pour assurer la pérennité de la pêche à pied professionnelle sur le Pays Marennes Oléron. Pour cela, il y a lieu dans un premier temps d'engager une procédure de classement sanitaire de certains secteurs (Mérignac & pont d'Oléron / pont Seudre). L'association se propose de prendre en charge cette étape et à ce titre sollicite une aide financière de 2 480 euros auprès de la communauté de communes. Ce projet fera également l'objet d'une demande de subvention (12 000 euros) au titre de l'axe 4 du programme du Fonds Européen pour le Pêche.

BALL TRAP CLUB ROYAN MARENNES OLÉRON. Cette association donne accès à des compétitions pour les jeunes mais elles se déroulent loin de leur domicile. Une subvention de 1 800 euros est demandée pour aider ces jeunes à participer à ces tournois mais également pour permettre l'acquisition de matériel. Le nombre d'adhérents résidant sur le Bassin de Marennes et des éléments complémentaires ont été demandés pour permettre d'étudier la demande qui avait été analysée une première fois lors de la séance du bureau du 21 avril dernier.

ECOLE DE MUSIQUE DU BASSIN DE MARENNES - Un premier acompte de 10 000 euros a été voté pour cette association, lors de la séance du bureau du 17 février dernier. Le solde de la subvention de l'année 2010 est donc proposé pour un montant de 15 000 euros.

ASSOCIATION ILE HANDI. Cette association organise, les 10, 11 et 12 juin prochains, le 7^{ème} festival Handi-Blues sur l'île d'Oléron. L'objectif de cette opération est d'ouvrir le monde du handicap sur l'extérieur. Cette initiative a d'ailleurs été récompensée et reconnue par l'association des paralysés de France comme la meilleure initiative prise par des personnes valides pour les personnes handicapées. Le montant de la subvention sollicitée est de 2 000 euros.

LE BUREAU

- vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 mai 2008 portant délégation d'attribution au Bureau Communautaire,
- après avoir entendu l'exposé de son Président et débats,

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder les subventions suivantes :

Noms	Subventions attribuées
Société Nationale d'entraide de la médaille militaire	329,00 euros
Association « Mots en Fête »	500,00 euros
Ball trap club Royan Marennes Oléron	700,00 euros
Ecole de Musique du Bassin de Marennes	15 000,00 euros

- de reporter l'examen des demandes de subventions déposées par les associations :

- * les arquebusiers des Isles de Marennes,
- * le judo club du Bassin de Marennes,

- de ne pas allouer de subvention à l'association « Handi-Blues »,
- de conventionner avec ces associations au cas par cas dès que le montant de la subvention versée dépasse 2 000 euros. Ce document ne constitue pas une pièce comptable pour le versement de la subvention,
- d'inscrire ces dépenses au budget général de l'année 2010.

DECIDE

- d'accorder les subventions suivantes :

Noms	Subvention attribuée
Association pour la sauvegarde des métiers de l'estran	2 480 euros

- d'inscrire cette dépense au budget général de l'année 2010.

ABSTENTION : 2

VOTANTS : 4

POUR : 4

CONTRE : 0

Ces propositions seront présentées au Conseil Communautaire pour information.

Débats :

- Monsieur le Président précise que le nombre d'adhérents au ball trap club Royan Marennes Oléron pour la saison 2009/2010 s'élève à 8 parmi lesquels 5 sont des compétiteurs de haut niveau.
- Madame BAUDIN estime que le montant de 1 300 euros, sollicité par cette association, est trop élevé compte tenu du faible nombre d'adhérents du Bassin de Marennes.

- Monsieur le Président indique que le festival organisé par l'association Handi-Blues se déroule exclusivement sur l'Ile d'Oléron. Aucune manifestation n'est programmée sur le Bassin de Marennes. Le pays Marennes Oléron a été sollicité pour une aide financière qui sera examinée dans les prochains jours en comité syndical.
- Madame BAUDIN rappelle que la programmation des manifestations doit être établie en fonction du budget dont l'association dispose et non procéder à la démarche inverse qui consiste à dresser une opération et à faire les demandes de subventions à la suite.

ooOoo

2 – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES « LES JUSTICES » ACQUISITION DE PARCELLES

Monsieur le Président indique que dans le cadre des acquisitions foncières relatives à la Zone d'Activités Economiques « Les Justices » sur la commune de Le Gua, il y a lieu de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées ZK22 et ZK23, auprès des consorts DOMBALLE et COMPTE et de Monsieur BONNEFOND. Ces terrains représentent une superficie respective de 727 m² pour la parcelle ZK22 et de 923 m² pour la parcelle ZK23. Le montant de l'acquisition est fixé à 1,65 €/ m².

LE BUREAU

- vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 mai 2008 portant délégation d'attribution au Bureau Communautaire,
- vu l'avis des services des domaines,
- après avoir entendu l'exposé de son Président et débats,

DECIDE

- de procéder à l'acquisition de la parcelle, cadastrée ZK22, propriété des consorts DOMBALLE et COMPTE et de Monsieur BONNEFOND, d'une superficie d'environ 727 m², située sur la commune de Le Gua, pour un montant d'achat fixé à 1,65 euros le m²,
- de procéder à l'acquisition de la parcelle, cadastrée ZK23, propriété des consorts DOMBALLE et COMPTE et de Monsieur BONNEFOND, d'une superficie d'environ 923 m², située sur la commune de Le Gua, pour un montant d'achat fixé à 1,65 euros le m²,
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches relatives à cette opération et à signer les documents afférents à ce dossier,
- de désigner Monsieur Mickaël VALLET, 1^{er} vice-président de la communauté de communes du Bassin de Marennes pour représenter la collectivité et signer l'acte sous la forme administrative.
- d'inscrire les dépenses et tous les frais afférents à ces acquisitions, au budget général de l'année 2010,

ADOpte A L'UNANIMITE

Ces propositions seront présentées au Conseil Communautaire pour information.

ooOoo

3 – OPERATION URBAINE COLLECTIVE – AIDE AUX ENTREPRISES

Monsieur le Président rappelle que le cahier des charges de cette opération avait été modifié précédemment par les élus communautaires. Dès lors, les conditions d'éligibilité des entreprises et commerces ont été élargies. C'est pourquoi, les dossiers des entreprises « Pain Bio », « Conchy services » et « Le Terminus » sont présentés aux membres du bureau qui doivent se prononcer sur l'octroi des aides financières dans le cadre du développement de leurs activités.

Nom Entreprise	Bénéficiaire et adresse	Type d'investissement	Montant de l'investissement	Subvention accordée
PAIN BIO	M. Broshery 17320 Marennnes	Acquisition d'un four à bois	19 585,00 euros H.T	4 000,00 euros

Nom Entreprise	Bénéficiaire et adresse	Type d'investissement	Montant de l'investissement	Subvention accordée
CONCHY SERVICES	17320 Marennnes	Acquisition d'un tour à métaux	4 315,00 euros H.T	863,00 euros

Nom Entreprise	Bénéficiaire et adresse	Type d'investissement	Montant de l'investissement	Subvention accordée
LE TERMINUS	17560 Bourcefranc le Chapus	Plan de communication & aménagement intérieur de l'établissement	6 405,00 euros H.T	1 922,00 euros

LE BUREAU

- vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 mai 2008 portant délégation d'attribution au Bureau Communautaire,
- vu la convention relative à la réalisation de la 3^{ème} tranche d'une Opération Urbaine Collective de la communauté de communes du Bassin de Marennnes,
- vu les devis présentés par les entreprises « Pain Bio », « Conchy services » et « Le Terminus »,
- sous réserve de l'avis favorable du jury,
- après avoir entendu l'exposé de son Président et débats,

DECIDE

- dans le cadre de l'opération « aide aux entreprises », de verser à l'entreprise « PAIN BIO » à Marennnes – la somme de 4 000,00 euros,
- dans le cadre de l'opération « aide aux entreprises », de verser à l'entreprise « CONCHY SERVICES » à Marennnes – la somme de 863,00 euros,
- dans le cadre de l'opération « aide aux entreprises », de verser à l'établissement « LE TERMINUS » à Bourcefranc le Chapus – la somme de 1 922,00 euros,
- de procéder au versement des subventions selon les modalités suivantes :
 - o 50% à la décision du bureau sur présentation des devis,
 - o Solde sur présentation des factures acquittées,
- d'inscrire cette dépense au budget général de l'année 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ces propositions seront présentées au Conseil Communautaire pour information.

Débats :

- Monsieur Jean-François DAMAS rappelle qu'un fonds de 50 000 euros est alloué aux opérations d'aide aux entreprises, réparti à 50% entre la communauté de communes et l'Etat au travers du FISAC. Cette somme doit être « redistribuée » aux entreprises du Bassin de Marennes durant la période 2010/2012. A ce jour, neuf dossiers ont été adoptés représentant 56% de l'enveloppe financière globale.

- Monsieur DAMAS précise que le dossier de l'opération urbaine collective phase III est toujours en attente au niveau des services de l'Etat faute d'éléments complémentaires à apporter au niveau du volet investissement. La commune de Saint Sornin a fourni les détails de l'opération envisagée. La commune de Nieulle sur Seudre a annulé son projet en centre ville.

- Monsieur DAMAS expose le projet de l'entreprise « Pain Bio ». Le responsable souhaite augmenter son nombre d'étales sur les marchés. Actuellement, il est présent sur le marché de Rochefort et envisage La Rochelle et Niort ainsi que des dépôts dans des magasins d'alimentation de produits « bio ». Une évolution de son entreprise est en cours avec la location d'un bâtiment sur la zone d'activités de Fief de Feusse à Marennes et l'aménagement de ces locaux pour mettre en place un point de vente en direct.

- Monsieur DAMAS indique que l'hôtel restaurant « Le Terminus » envisage de « relooker » les chambres et de procéder à l'aménagement des chambres froides en cuisine.

- Monsieur Jean-François DAMAS expose le projet de l'entreprise « conchy service » qui envisage l'acquisition d'un tour à métaux.

- Monsieur DAMAS précise que l'ensemble de ces entreprises est adhérent à l'association Force 7.

- Monsieur le Président porte à la connaissance des élus, la demande de Monsieur Alain Grumelart d'occuper la salle omnisports de Marennes (utilisation des douches) durant la période du 1^{er} au 10 août prochain dans le cadre de la mise en place d'une animation au château de La Gataudière. Un avis favorable est émis par les membres du bureau.

- Monsieur BARREAU fait un point sur la fête du vélo qui aura lieu le 30 mai prochain et demande qu'un référent soit désigné dans chaque commune pour accueillir le public.

- Monsieur VALLET dit avoir reçu Monsieur DA SILVA, entrepreneur à Marennes qui souhaite déplacer l'implantation de son activité dans une zone d'activités. Ses besoins en terme de superficie sont de 1 500 m². Ce professionnel a eu une proposition pour un terrain sur le lieu-dit Fief Roquet pour un montant de 40 euros le m², non viabilisé.

- Monsieur VALLET demande qu'une réflexion soit menée sur la question de réaliser ou non une autre zone d'activités et sur les modalités qui seront mises en place pour permettre l'attribution des parcelles sur la zone de Fief de Feusse. Un jury sera-t-il réuni pour étudier les demandes des professionnels ?

- Monsieur DAMAS répond qu'il est prévu que chaque entrepreneur vienne exposer son projet devant un jury d'élus de la communauté de communes qui effectuera un choix. Il précise qu'il existe une liste de demandes pour des implantations sur la zone d'activités de « Fief de Feusse » puisque le nombre de demandes est supérieur à celui des offres. Une démarche identique est envisagée pour la zone de Le Gua.

- Monsieur VALLET demande s'il est possible que les premières entreprises s'implantent dès le début de l'année 2011 sur la partie d'extension de la zone de Fief de Feusse.

- Monsieur DAMAS répond que pour avoir rencontré Monsieur TALBOT, le jour même, cette entreprise souhaite déposer son permis de construire au début du mois octobre 2010. Cependant, ce dépôt est conditionné à la vente du terrain et au dépôt du permis de lotir par la CDC.

- Monsieur VALLET insiste fortement pour que ce projet (Ets TALBOT) soit être vu en amont par la commission urbanisme de la mairie de Marennes.

- Madame BAUDIN évoque la demande déposée par le responsable de l'Hôtel situé sur Fief de Feusse. Compte tenu qu'aucune suite semble être donnée pour l'acquisition d'une parcelle, elle propose l'envoi d'un courrier recommandé fixant une date limite de réponse afin de soumettre à nouveau à la vente le terrain en question si cet acheteur n'était plus intéressé.

- Monsieur BARREAU dit qu'il serait judicieux de préparer l'aménagement de l'extension de Fief de Feusse en ayant déjà attribué les lots aux entreprises. Ce qui sous entend qu'il faut procéder à l'examen des demandes et réunir, dès maintenant, le jury pour faire le choix des activités à implanter sur cette zone.

ooOoo

Affichage le _____ 2010

Fait les jour, mois et an que dessus,

Les membres du Bureau

Le Président